

Zeitschrift:	Librarium : Zeitschrift der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft = revue de la Société Suisse des Bibliophiles
Herausgeber:	Schweizerische Bibliophilen-Gesellschaft
Band:	29 (1986)
Heft:	1
Artikel:	La bibliothèque cantonale du Valais
Autor:	Gattlen, Anton
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-388451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Page de titre de la pièce de théâtre imprimée et jouée en 1645 à Lucerne à l'occasion du renouvellement de l'alliance entre le Valais et les sept cantons catholiques.

LA BIBLIOTHÈQUE CANTONALE DU VALAIS

La Bibliothèque cantonale du Valais à Sion est une bibliothèque d'étude et de formation générale. Elle remplit le rôle d'une bibliothèque nationale pour le canton du Valais et met à la disposition de ses habitants, de langues française et allemande, des livres touchant tous les domaines du savoir, soit pour l'étude et la formation permanente, soit pour l'occupation des loisirs.

Elle vole un soin particulier à tous les imprimés concernant le Valais. Dans ce domaine, elle s'efforce de constituer des collections aussi complètes que possible. Des bibliographies et des catalogues sont à la disposition des lecteurs pour en faciliter la consultation. En plus des «Vallesiana» au sens étroit du terme, la Bibliothèque porte une grande attention aux publications historiques, géographiques et folkloriques qui touchent les régions étrangères limitrophes (Savoie, Val d'Aoste, Val d'Ossola), aux récits de voyage sur les Alpes et à la littérature alpine en général.

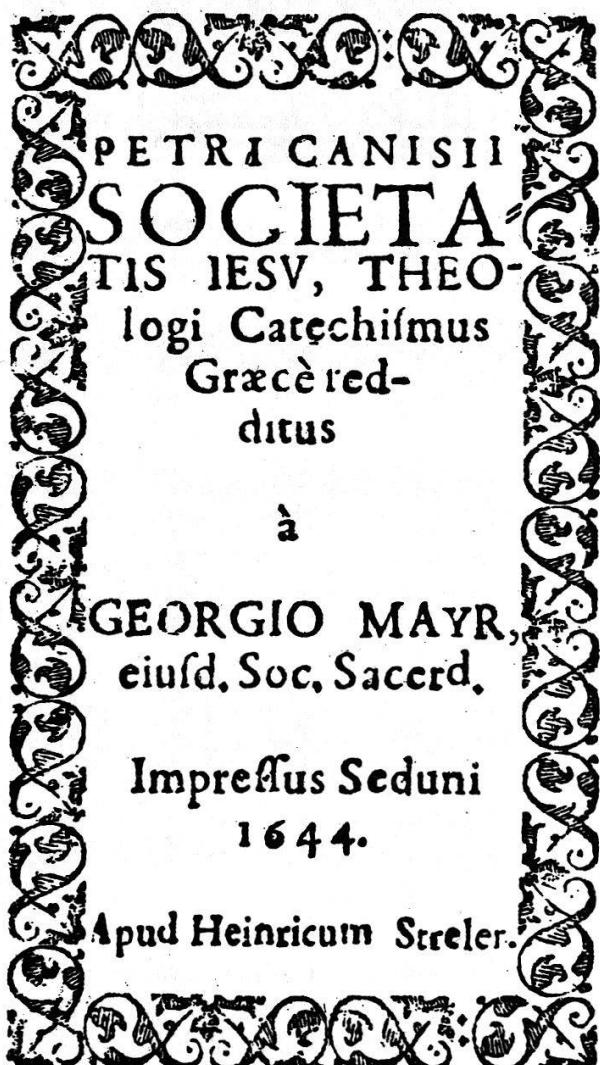
La Bibliothèque a pris naissance vers le milieu du XIX^e siècle de la réunion de la Bibliothèque de l'administration cantonale et de celle des Jésuites expulsés du Valais en 1848. Son premier règlement date de 1864.

La Bibliothèque, rattachée au Département de l'instruction publique, était d'abord administrée à temps partiel par son secrétaire. De 1870 à 1878, un bibliothécaire à plein temps fut engagé. Il fit rédiger un rapport sur l'état de la Bibliothèque et proposa diverses mesures pour l'améliorer. Malheureusement, ses projets ne semblent pas avoir eu d'échos. Après sa démission, la direction fut à nouveau confiée au secrétaire du Département de l'instruction publique.

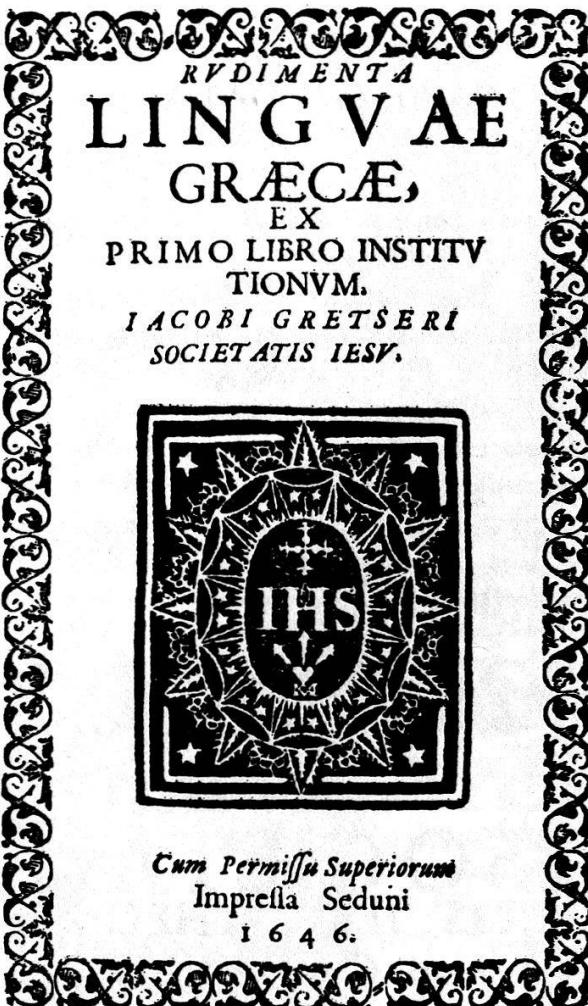
En 1893, la Bibliothèque fut rattachée aux Archives d'Etat et en 1904 un nouveau règlement vit le jour. Il traça les grandes lignes d'une réorganisation qui fut menée à bien, à

partir de 1905, par Leo Meyer, bibliothécaire et archiviste cantonal.

Leo Meyer resta en fonction jusqu'en 1941. Il remit à jour les fonds de la Bibliothèque, édifica d'importantes collections (journaux et revues valaisans, ouvrages de référence, lexiques, manuels, etc.), constitua des catalogues et s'efforça de rendre la Bibliothèque accessible à l'ensemble du canton. Il était en même temps archiviste cantonal, directeur des musées, secrétaire du Con-



Catéchisme de Pierre Canisius, premier ouvrage imprimé en Valais par Heinrich Streler, imprimeur d'origine haut-valaisanne, en 1644.



DE LITERIS ET RATIONE LEGENDI.

LITERAS habent Græci viginti quatuor, quærum figuras, nomina, potestatæque subiecta tabula ostendit.

Αα	ἀλφα	Alpha	α
Ββ	βῆτα	Vita	u, b
Γγ	γάμμα	Gamma	g
Δδ	δέλτα	Delta	d
Εε	εἶλφον	Epsilon	e tenuis
Ζζ	ζῆτα	Zeta	z
Ηη	ηῖτα	Ita	t
Θθ	θῖτα	Thita	th
Ιι	ἰῶτα	Iota	i
Κκ	κάππα	Cappa	c, k
Λλ	λάμβδα	Lambda	l
Μμ	μῦ	My	m
Νν	νῦ	Ny	n
Ξξ	ξῖ	Xi	x
Οο	ομικρόν	Omicron	o
Ππ	πῖ	Opardum	p

Grammaire grecque de Jacobus Gretser imprimée par Streler en 1646, dont la première édition fut réalisée à Lyon en 1638.

seil de l'instruction publique. Comme il avait en outre des charges pastorales et n'était secondé que par des aides temporaires, sauf durant les années 1920 à 1925, il n'est pas étonnant que, une fois le gros travail de réorganisation achevé, il ne pouvait plus consacrer beaucoup de temps à la Bibliothèque. En dépit de cela, Leo Meyer peut être considéré comme le véritable fondateur de la Bibliothèque d'aujourd'hui.

Son successeur, André Donnet, continua le travail avec beaucoup d'initiative et de succès. La disposition des livres par matière fut abandonnée et remplacée par un classement selon format et numéro d'entrée; tous les fonds de la Bibliothèque furent à nouveau catalogués, des catalogues par auteurs et matières établis, une salle de lecture fut aménagée et la Bibliothèque ouverte durant

toute la semaine. Il s'efforça également d'améliorer les crédits et d'augmenter l'effectif du personnel.

Constatant que l'accomplissement des multiples tâches héritées de son prédécesseur dépassait le capacité de travail d'un seul homme, il abandonna en 1945 la direction des musées cantonaux et fit nommer en 1947 et pour la Bibliothèque et pour les Archives d'Etat un adjoint. A son départ, en 1968, la Bibliothèque cantonale et les Archives d'Etat furent séparées administrativement. La Bibliothèque était alors en mesure de réunir les publications valaisannes et possédait la plupart des ouvrages nécessaires à la recherche locale. Elle avait les structures d'une bibliothèque moderne d'étude et de formation générale mais elle manquait de moyens financiers et de personnel pour pouvoir satis-

GRATULATIO ET SUPPLICATIO.

Wollegde / Hochverleuchtte Hochwirte / Hochge-
achte / Ehrenwirte / B. B. B. Hochgepie-
tende Gnädige Herren vnd Duren.



W ich mich abermahlen befcrehe / Meine

Gnädige vnd Hochgepietende

Herren Bürgermeister vnd Rath

DEUTSCHER STATT SITTEN

zu beunruhen / ich aller demietigest vmb eine Uer-
gebung bitte. Es pflegen alle in denen Kesten /
Und Kestlichen Stetten wohnende Buchdrucker /
Ihren allernädigsten Duren Und Herren (Uer-
meine) Römischer Kestlicher Majesteth / Von
Welchen sie mit sondren grosen vnd schönen Pri-
vilegien Und Freihheiten allernädigst Beglicket
seind) eine sondre / bevorab Römischer Kesteli-
chen Majestath / nachwerts jenes ihrer Wohnüngs-
Orth Herren vnd Duren / vmb die Neuwe gegos-
ne ihnen Anvertraute Schriften / Ein mit Selber
Schriften erstlich Gegosne Glückwünschung Und
hochsten darin Uermeldeten Dank zu übersenden .

Darumb ich auch nicht Uiderlassen wollen /

Ghro Bñaden Und Erligkeiten
meine Uerpflichttist Schuldigkeit nach aller mei-
ner sehr kleiner Wissenschaft Und wenigem Ver-
standt / mit Uiderhängest Treim eine Glücksel-
ige Zeit / lange dem Leib vnd der Seelen Erspre-
liche Regierung zu winschen / mit betissitem Fue-
sahl vnd innerlichester Glückwünschung Dero selben
war mit grossem Kosten / aber mit höchstem Lob

Ehr vnd Nuohm Neuw Gegosner Schriften /
mit welchen ich vngewislet hoffe es werde nit allein

Die DEUTSCHE STATT / sonder
das Liebwerthe Batterland dardurch besser nun-
fürthin / als bis anhero bedient werden / das al-
so dardurch Ull Gelt vnd Biecher aus dem Rat-
terland

terland entragen / nunfürthin hier Landts bleiben
kenne / wie dann ich aller vnderthengest in Ties-
ter Demuth anhalte mir darzu auch Verküß-
lich Zusein .

Dann ich mit allem steh vnd
allen Leibs - Kreissen [geliebts Gott] mich bearbei-
ten will / Jedemänglichen / in billichem Preys /

möglichesten massen in Gebührenden Sachen abzu-
warten Und herlich zu diuinen ; besonders Wamm-
diseire / wie ich doch verhoffe / zwar kleinsige / an

der Wissenschaft Ziehlose jedoch von bestmeinen-
dem Herzen Hertringende / Meineren Aller-

Gnädigsten Herren vnd Duren

Glückwünschende Gedruckte Formula gefallen wur-
den / das Gott wölle ! vnd mirre favorisert wer-

de / Wie vili mahl zwor DEUTSCH UND EINER

Hoch vñnd Wollwysen Verlefft

Grundt / Herzlichen Dank mirr Derselben

Munsten vñnd Gnaden Guttbergs-

lich widerfahren . Lebe also allegent Meineren

Allernädigsten Herren vnd Duren

Bürgermeister Und Rath : sampt

Der Ganken DEUTSCHEN

BÜRGERSCHAFT

Seit : Lebens / Zudiensten herlich geniege-
ster und schudergednest abzuwarten /

Verbleib ich

Yours Paulus Krahan .

Gedruckt zu Sitten /

In Hochfürstliche Buchdruckerei / durch Peter Paul Krahan . 1705

Supplique de l'imprimeur Peter Paul Krahan adressée en 1705 aux autorités sédunoises (30 x 25 cm).



Prix des denrées.		
Fischbœuf de Sion.		
Froment	-	60 - 64.
Seigle	-	36 - 38.
Orge	-	26 - 28.
Bled de Turquie	-	0.
Beurre frais	-	Liv. 14.
Fromage vieux, maigre	-	8.
— — — gras	-	12.
Viandes fraîches.		
Du bœuf	-	Liv. 6.
Du Veau	-	5.
Du Mouton	-	7.
Taxe du pain.		
Une miche de pain blanc	doit peser	Onces 9 ¹ / ₂
De pain de Seigle	-	24 ¹ / ₂

Premier bulletin officiel du Valais imprimé par Antoine Advocat en 1793 (pages 1 et 3).

faire les besoins toujours grandissants. C'est dans cette direction qu'ont porté depuis lors la plupart des efforts.

À ses débuts, en 1853, la Bibliothèque cantonale comptait environ 600 volumes dont la plus grande partie concernait la littérature moderne. Au cours des années, ces fonds furent augmentés par l'acquisition de plusieurs bibliothèques privées, soit sous forme de dons, soit sous forme d'achats. Parmi les plus importantes, il faut citer celles d'Etienne Elaerts, Alphonse Rion, Johann Baptist Henzen, Moritz Tscheinen, Victor Cathrein, Jacques-Etienne d'Angreville, Achille Chapaz, Charles de Rivaz (3600 volumes, pour la plus grande partie des ouvrages de littérature française du XVIII^e et XIX^e siècles), Adolphe Fama (collections de journaux valaisans), l'évêque Walter Supersaxo (environ 150 volumes du XV^e et XVI^e siècles dont la moitié sont des incunables). Plus près de nous, on peut mentionner les bibliothèques de Maurice Charvoz, Léon Kern, Léon Imhoff, Georges Crettol, Jean Graven (ouvrages

de bibliophilie), etc. De précieuses collections sont en outre déposées à la Bibliothèque cantonale comme la Bibliothèque de la Société de sciences naturelles «La Muriethienne» (complétée par le legs d'Ignace Mariétan), la Bibliothèque de la Société d'histoire du Valais romand, celle de la section Monte-Rosa du CAS, la Bibliothèque de l'Association sténographique Suisse Aimé Paris, la Bibliothèque militaire de la famille de Courten, celle de la famille de Torrenté, etc.

L'augmentation des fonds de la Bibliothèque cantonale se traduit dans les chiffres de la manière suivante: 1853: 600 volumes; 1901: 6000; 1907: 20 000; 1941: 40 000; 1960: 78 000; 1975: 150 000; 1985: 275 000, sans compter les petits imprimés et les doublots des Vallesiana.

Quant à la statistique des crédits d'acquisition, qui n'existe que depuis 1905, l'évolution se présente ainsi: 1905: 1200 francs; 1942: 1500 francs; 1950: 6000 francs; 1968: 30 000 francs; 1975: 135 000 francs (+ 35 000

metaux à vendre, ainsi que des habillements en laine où en toile, pourras t'adresser au Bureau d'avis, où on lui fera connaître le Nom de l'acheteur.

2. Un particulier désirant d'être utile au public, fait part de la découverte d'un moyen déjà éprouvé avec succès dans les provinces de grande culture, pour préserver le froment de la nielle.

On prend un peu de chaux vive, que l'on fait dissoudre dans l'eau, on met ensuite le froment qu'on veut semer, dans cette eau, qui ne doit pas être trop chaude, on l'y laisse environ deux heures, on le retire ensuite pour le faire sécher à l'ombre avant de le semer. Observez qu'il faut semer ce grain avans qu'il soit parfaitement sec, par ce moyen il faut moins de semence.

Die Schlange.

In Urseka war eine Schlange.
Die alte Ehefrau ihres bis;
Und was sie bis, das trieb nicht lange.
Die Wunde schwoll, er starb gemis.
Dies gieng ihr lange Zeit von staten
Bis, da sie eins im Grase fiel,
Sie endlich ihren eignen Schatten
Sie eine freunde Schlange hielt.
Da bis sie, weil sie es nicht wusste,
Nur einer solchen Wuth nach sich,
Dass sie davon vererbt musste,
Daran Verlaender spiegelt dich.

1. Le noe de l'Enigme de l'ordinaire donne
et la rée de perpétue.

Lettre d'un Pere.
Martin, exigeant & sévère,
Ecrivoit à son fils, "Par le même
ordinaire,
Vous receverez un gros écu,
Que mon épouse, votre mère,
Vous fait passer à mon info.
Sur vous, ici l'on fait maint coq-à-l'âne
Vous n'apprenez point le latin;
Je vous ai dès long-temps prédit
votre destin;
Vous ne ferez jamais qu'un âne;
Et suis votre Pere Martin.

francs pour la reliure); 1985: 200 000 francs (+ 80 000 francs pour la reliure).

Le développement de la Bibliothèque et la multiplicité toujours croissante de ses tâches ont rendu indispensable une augmentation de l'effectif du personnel. Jusqu'en 1909, seule une personne à temps partiel travaillait à la Bibliothèque. En 1942, il y avait 2 personnes, 3 en 1950, 5 en 1968, 13 en 1975, et 17 en 1985.

Un des buts principaux de la Bibliothèque cantonale, comme il a été déjà mentionné, est de recueillir et de conserver tous les imprimés relatifs au Valais. Le très grand développement pris par l'imprimerie dans le canton, particulièrement durant la dernière décennie, ne permettait plus à la Bibliothèque cantonale de remplir cette obligation avec les mêmes méthodes qu'autrefois. C'est pourquoi, en décembre 1970, une convention a été conclue entre la Bibliothèque cantonale et les imprimeurs valaisans selon laquelle ces derniers s'engagent à déposer en principe à la Bibliothèque cantonale tous les imprimés sortant de leurs presses en deux exemplaires. Un exemplaire est classé dans la collection des imprimeurs selon le format et la date d'entrée, si bien que cette collection constitue une documentation exhaustive sur le développement des arts graphiques en Valais. Le deuxième exemplaire est à la disposition de la Bibliothèque pour ses collections ordinaires.



De cette manière, on a pu compléter les collections de règlements, statuts, rapports, livrets de fête, prospectus touristiques, etc., et en constituer de nouvelles telles que affiches, cartes postales, menus, faire-part, publicité,

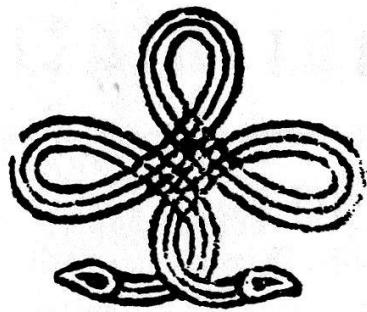


Capitulation du régiment de Courten entre Charles IV d'Espagne et la République du Valais, imprimée par Antoine Advocat en 1795 (page de titre).

images mortuaires, etc. L'abondance et les qualités graphiques de ce matériel sont remarquables.

Le fonds valaisan est rendu accessible à la recherche par des catalogues spéciaux, un tichier général de bibliographie valaisanne et la publication d'une bibliographie sélective, en langue française et en langue allemande.

A ses débuts, l'utilisation de la Bibliothèque cantonale était très modeste ce qui peut s'expliquer par l'insuffisance de ses fonds, son manque d'organisation ainsi que par la situation géographique et culturelle du pays. Jusqu'en 1904, la Bibliothèque n'était ouverte que le mercredi de 2 à 5 heures et ensuite deux après-midi par semaine. Il a fallu attendre 1943 pour que la Bibliothèque soit accessible au public chaque jour. L'ouverture journalière et l'augmentation des crédits d'acquisition ont amené une fréquentation toujours plus grande comme témoigne la statistique suivante: 1906: 1400 volumes prêtés; 1942: 2300; 1950: 10 800; 1968:



19 500; 1975: 33 984; 1985: 55 620 (+ 66 638 volumes prêtés par les offices régionaux).

Bien que chaque Valaisan puisse obtenir les ouvrages qu'il désire par la poste, la Bibliothèque est surtout utilisée par les habitants de Sion et des environs. Vers 1970, le nombre des volumes envoyés par la poste ne représentait plus que 5% des livres prêtés. Afin d'atteindre plus facilement les Valaisans qui n'habitent pas le centre du canton, des bibliothèques avec libre accès aux rayons ont été fondées en 1970 à Brigue et en 1974 à

Saint-Maurice, en collaboration avec ces communes et la Bibliothèque pour Tous. A ces bibliothèques est lié un Office d'information qui se tient à la disposition de la région entière pour toutes les questions concernant la lecture publique et organise le prêt inter-bibliothèque. Dès le début, la population a porté un très grand intérêt à ces institutions. A notre connaissance, c'est la première bibliothèque cantonale suisse qui a décentralisé ses services de cette façon.

Les illustrations sont tirées de l'*Inventaire de la Bibliothèque Supersaxo. Suivi de : Inventaire des incunables conservés à la Bibliothèque cantonale et dans les autres fonds des Archives cantonales du Valais, à Sion*, établi par André Donnet (Vallesia XXIX, 1974) et de la *Bibliographie des imprimés valaisans des origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1644-1798) suivie de Notices biographiques des imprimeurs (1644-1798)*, établie par Alain Cordonier (Vallesia XXXIX, 1984).

Pages 7 et 8 deux bois gravés de l'imprimerie des Hauts-Magistrats de la bourgeoisie de Sion.

LÉGENDES DES ILLUSTRATIONS SUIVANTES

1/2 *Les six âges du monde. Rouleau de parchemin de 8 m de long environ sur 47 cm de large environ également, formé de onze feuilles collées les unes à la suite des autres. Texte manuscrit, français, sur deux colonnes. Titres et sommaires rubriqués. Illustré de 39 miniatures (dessins à la plume dont deux ont été coloriés postérieurement) et tableaux, et majuscules enluminées. Généalogies (noms en rouge, encerclés et reliés entre eux par des traits) insérées dans le texte. 2^e moitié du XIV^e siècle.*

Titre en rouge sur toute la largeur du parchemin : « Ceste ystoire cy a esté extraite de la bible et y et compris em brieve matiere comme Dieu forma le monde et comme il fist les angres et apres ce comme / il fist Adam et Eve... »

...Toutes ses chosses sont monstrées par figures et cy i est comprins lez princes, lez / prophetes, lez patriarches et lez roys qui ont gouverné le monde depuis Adam jusques a la nativité Nostre Seigneur Jhesus Crist et s'ensuist selon l'arbre et commence Adam et Eve... »

1 *Miniature n° 32 : Mise en pièces de Nabuchodonosor.*

2 *Miniature n° 38 : La « gésine » de Notre-Dame.*

3 *Initiales ornées (fol. 42v, fol. 21r, fol. 15r, fol. 83v) du manuscrit : Johann von Mandeville, Von dem / gelobten Land. Traduction allemande de Michel Velser. Manuscrit inédit du XV^e siècle.*

4 *Brunschwig (Hieronymus). Liber de arte distillandi de Simplicibus. Das buch der rechten Kunst zu distilieren die eintzigen Ding... Straßburg, Johannes Grüninger, 1500, avec 298 gravures sur bois coloriées à la main.*

5 *Sigismond Bérodi, Histoire du glorieux Saint Sigismond Martyr, Roy de Bourgongne, fondateur du célèbre*

monastère de Saint Maurice, fidellement recueillie des anciens, et nouveaux auteurs, par le V.P. Fr. Sigismond de Saint Maurice. Sion, H.L. Escrivain, 1666. Premier ouvrage en français imprimé en Valais.

6 *Premier règlement imprimé du collège de Sion réalisé par Johann Ulrich Intikoffer en 1679 (fragment). Le règlement est encadré de filets orneméntés, avec une gravure sur cuivre représentant les armes de la ville de Sion surmontées de l'aigle bicéphale et de la couronne du Saint Empire.*

7 *Traduction française de l'original publié en 1769 par la même imprimerie. Page de titre et frontispice (eau-forte de Caspar Joseph Schwendimann, 1721-1786, fameux artiste lucernois de l'époque).*

8 *Diplôme de philosophie imprimé par Antoine Advocat en 1794, décerné à Joseph-Marie de Torrenté et Etienne-Bonaventure Bonvin. J.-M. de Torrenté (1774-1837) sera grand châtelain, bourgmestre de Sion et président du dizain. Bonaventure Bonvin (1775-1863) reçoit en 1797 les ordres mineurs et exerce la charge de recteur du Saint-Rosaire à la cathédrale de 1797 à 1802. De 1802 à 1806, il étudie à Innsbruck et à Vienne. Il obtient son doctorat en médecine à Landshut (1805). Secrétaire d'Etat adjoint de 1815 à 1860. L'adresse et le texte des thèses défendues sont surmontés d'un tableau allégorique gravé au burin (67 x 46 cm) représentant les attributs de la philosophie et de la théologie. Ce sont les frères Joseph Sebastian (1700-1768) et Johann Baptist (1712-après 1787) Klauber, graveurs à Augsburg, qui ont exécuté la gravure sur un dessin de Johann Anwander, peintre, né vers 1715 à Landsberg sur le Lech et décédé vers 1770.*

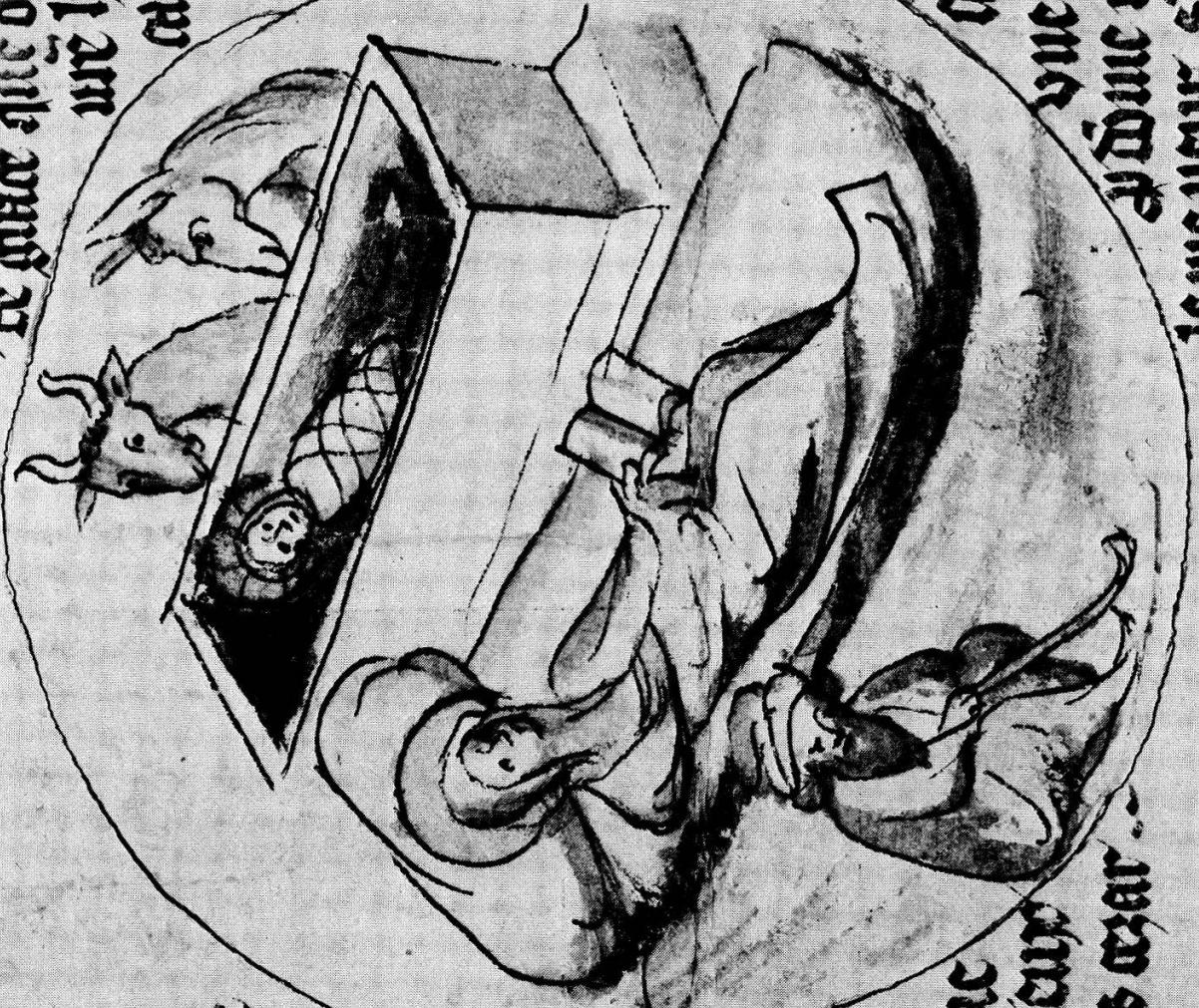
Not ce ont a icameoy deux ne onques plus ne le vintur.
Comment le rooy nabugodonosor fut mis en. iiiij. piaces
et donne a m. oyleux oyseaux de prover

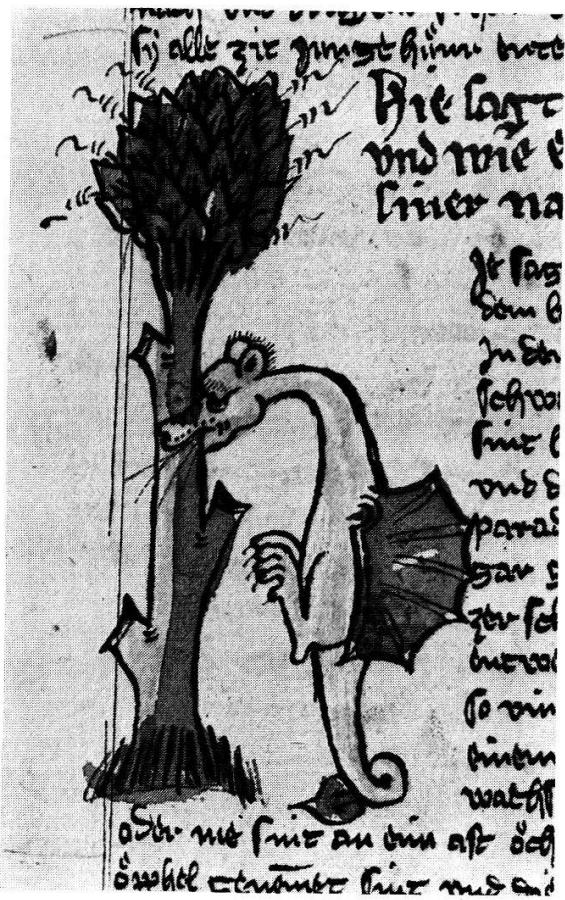


Rooy nabugodonosor fist une vte de meruel
leuses batailles et ot multe morte moult lo ugue
de babilome. Il nient lus les enemis. Il prist ihud et acdi lete
ple et fist mourir secras et en envoia plus prison
niens en babilome. Ces choses furent aussi auemus et
prist nabugodonosor sen orgueilli pour ce quil auoit
aussi devant laire et le reuspic de dieu. Mais par le
iugement de dieu il fu descoures de ses geis et l'ira auemus
les bestes et uesqui de la pasture des bestes. viij. aus drammes

nabugodonosor

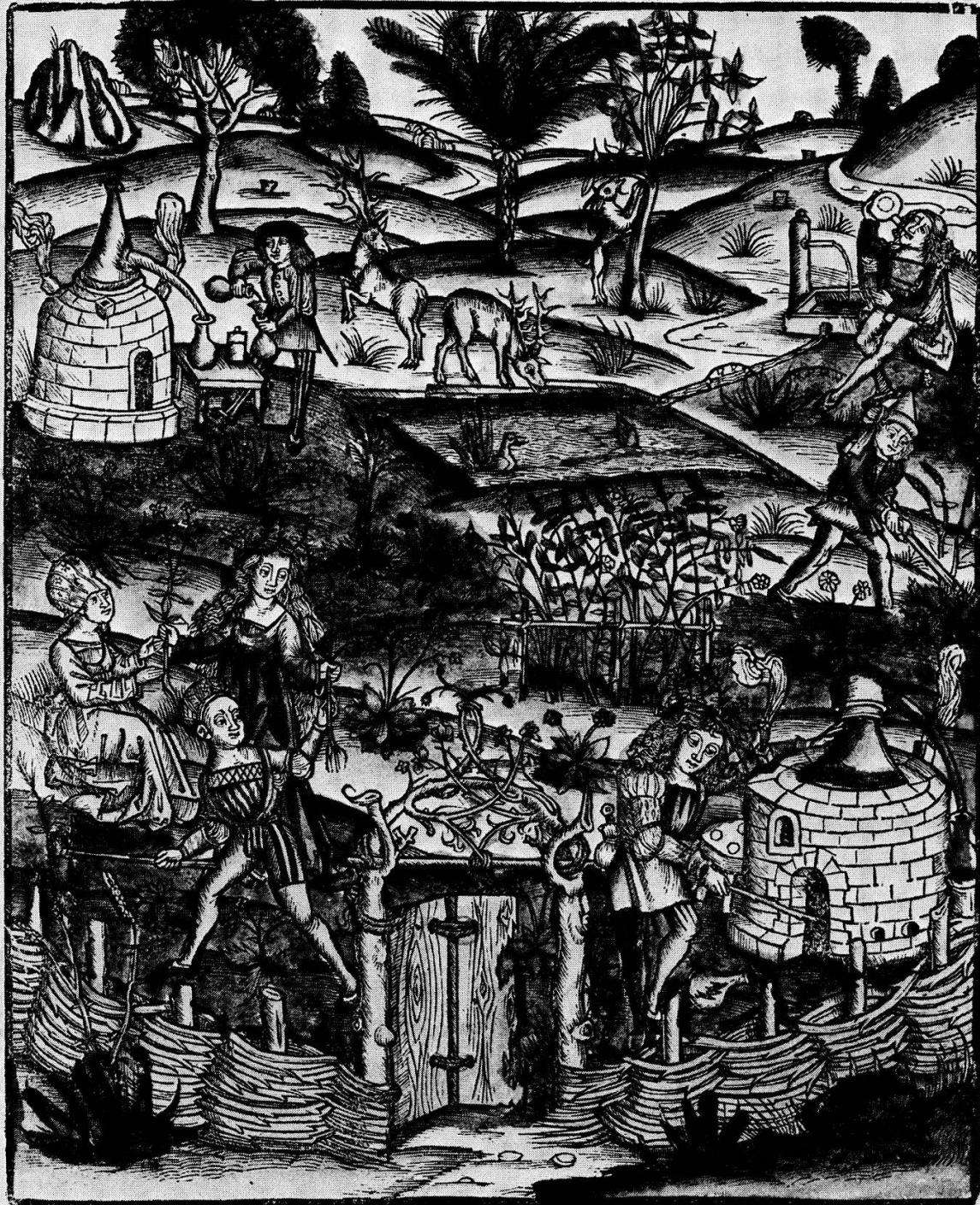
En gracia que diere fijó al human
un humano y te pidió
que causación te inter





Liber de arte distillandi, de Simplicibus.
**Das buch der rechten kunst
zū distilieren die einzige ding**

von Hieronymo brunswyge būrtig vñ wund artzot der keiserliche sye statt strassburg.





LEGES SCHOLARVM SEDVNENSIVM.

CONSVL ET SE-
TIS SEDVNENSIS CUPIDA-
RVM NOSTRARVM IVVEN-

NATVSCIVITA-
ERUDITIONIS SCHOLA-
TUT



QVEMADMODVM Civitas, quæ suls legibus & consuetudinibus bene constituta est facile in suo Statu permanet sic Schola quæ quis Legibus & quis idoneis exornata celebit in laude temporis manebit præfertim cum omnis probata Juvenilis & anis educatio tribus postillium Rebus per sciat præceptis, nimirum Exemplis & quis legibus, cum autem leges probis sint. Viles impiobis vero necesse est id circa existimavimus non alienum à nobis. Forte Gymnasio Nostro Sedunensi certas quasdam leges præscribere quia in temidiis ignati Rehacaluij & Improbi à maledictis Tercentauri diligentes autem vehementissime incitentur ut alacrius ad honesta & utilia con-
centiantur.

PRIMO quæ ad Deum & divina pellant.

DIEBUS Dominicis ac festis omnes Scholastici præsentibus Magistris ad audiendam Concionem & Sacrum bini incedant, & rebus divinis tumulæ cum Reverentia, & aetatis anibus autocultæ quibus per actis singulis deinde abs quæ Fabulis & mutuis comprell. oculi bus Rutilus Templo excant.

ERGA effigiem Salvatoris Deiparam Virginem Mariam Omnes Sanctos & Angelum Custodem plutinum Devotionis & Reverentia. Exhabeant similiter Reliquias & Sanctorum Imagines honorant quocumque loco eadem pretereant.

SACERDOTIBVS Religiosis parentibus senatoribus, præceptoribus omniisque Magistratui & Vxoribus eorum; Item Viris, seu Matribus seniori honorandis omni loco & Tempore Reverentiam nudato Capite exhibeant.

ABBATHO, & pridie festorum non solum sed in ipsis etiam Dominicis & festis, præibus & perrinis & salutationi Angelica statim. Si principio interficiunt neque præcipitanter e choro vel in chorum prouant sed Religiose ac lente cum adiuncto loco incedant & decenter progrediantur.

STATIS TEMPORIBVS peccata sua Sacerdotibus ordinatis Confiteantur, & Communicent quorum iij nomina Schedulis inscripta. Spæceptoribus Tadant.

AB OMNI INVRAMENTO obsecens verbis maledictis dirisque In præcautionibus abstincent atque in locis publicis Comitierâe non ludant nec lotum reddant.

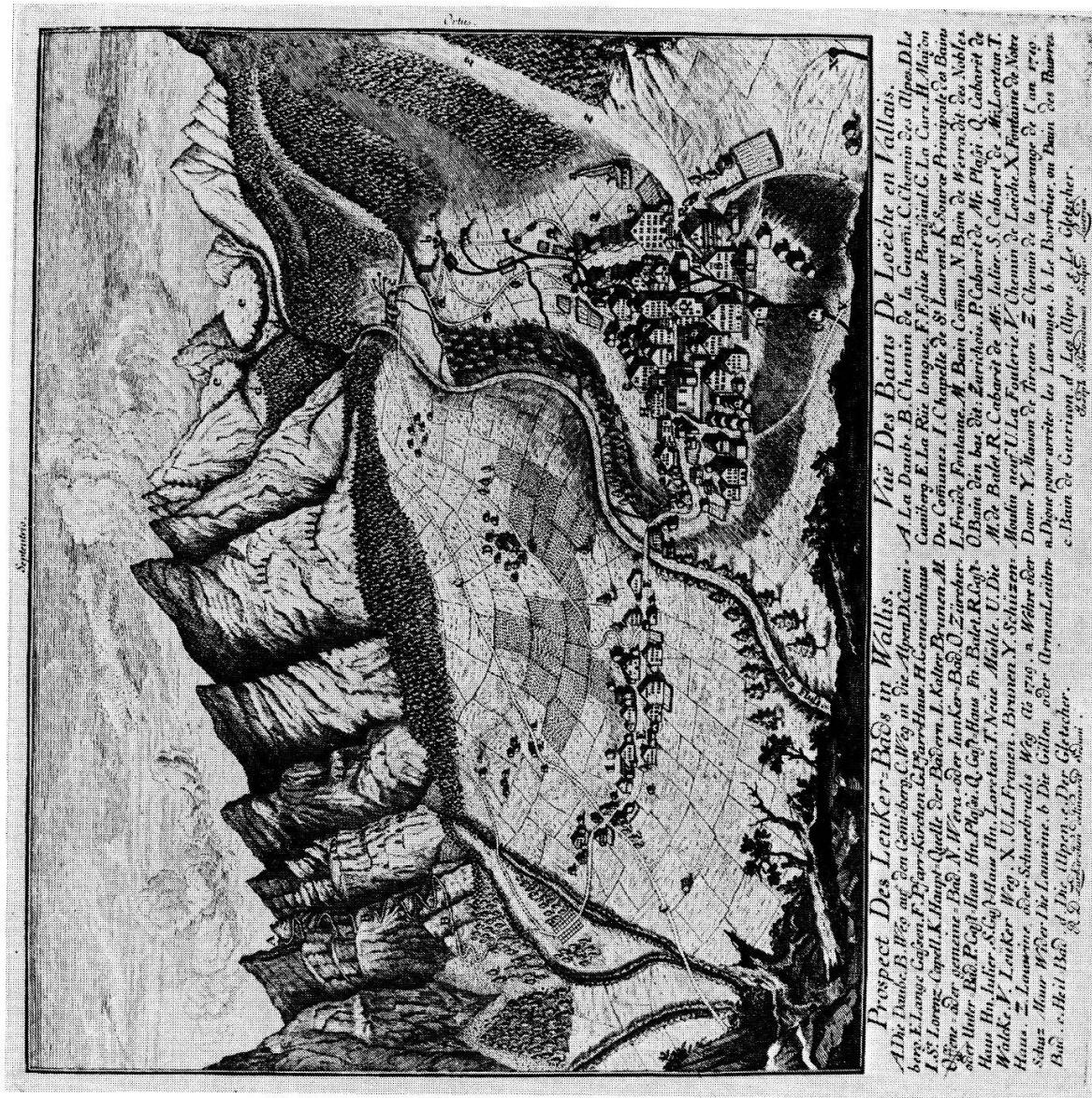
2^o LEAD SCHOLAM.

PRIMO Statu horis Modeste & sine Cursationibus Scholam Ingrediantur egredianturque & ab ingressu Scholæ mox omnes suum ad eam Locum nec Vili Rei quam lectioni operam dent Nihilque Clamoris aut Turba tam absente quam præcente Magistro existente.

A SCHOLIS nunquam se absenteat nisi morbo detineatur aut gravissima Negotia urgane.

SERO Venientes ad Scholam nisi se probe excusat ut a præceptoribus puniantur, ab funui vero & schola Facultatem petant a præceptoribus ad quos si non prius detur adiutus post ad ludum Reversi Caglientur.

ARMA Scholastica ut libros Chartas Calamos attramentum & similia semper in promptu habeant.



DESCRIPTION & ANALYSE
DES
EAUX MINERALES
DES
BAINS DE LOECHE

EN VALAIS,
DE LEURS SOURCES, EFFETS
& USAGES

FRANCOIS XAVIER NATERER M. D.
Par

*Traduit de l'Allemand par Mr. Scholl
Conseiller de la Ville de Bienne,
Docteur en Médecine.*



Avec PERMISSION des SUPEREURS.

ACTION

Dans l'Imprimerie du Magistrat,
Chez Sébastien Naterer, 1770.

